



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

086/2026

**ARRETE DE VOIRIE**  
portant autorisation d'occupation du domaine public communal  
en agglomération dans le cadre d'une action de prévention de sécurité routière  
Place des Teilleuls, commune historique Le Theil-sur-Huisne  
Le samedi 18 avril 2026

Le Maire de Val-au-Perche,

VU la demande en date du 14/03/2026 par laquelle Madame Marie-Line BRUNEAU, gérante auto-école, sise 9 rue de l'Arche, Le Theil-sur-Huisne 61260 Val-au-Perche, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour l'installation de barnums, de stands et stationnement de véhicules dans le cadre d'une action de prévention de sécurité routière, organisée Place des Teilleuls, le Theil-sur-Huisne, commune de Val-au-Perche, en agglomération, le samedi 18 avril 2026,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

### A R R E T E

#### ARTICLE 1 - Objet de l'autorisation.

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public comme indiqué dans sa demande pour l'installation de barnums, de stands, et stationnement de véhicules (cf plan ci-joint) pour permettre l'organisation d'une action de prévention de la sécurité routière, le samedi 18 avril 2026, Place des Teilleuls, commune historique Le Theil-sur-Huisne.

#### ARTICLE 2 - Validité et renouvellement de l'arrêté - remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée pour une durée d'une journée, le samedi 18 avril 2026, de 7h à 20h, à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

.../...

### ARTICLE 3 - Redevance

L'occupation du domaine public ne fera l'objet d'aucune redevance.

### ARTICLE 4 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - Le pétitionnaire est tenu d'aviser par écrit la commune de tout changement intervenant durant la durée de la présente autorisation.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée

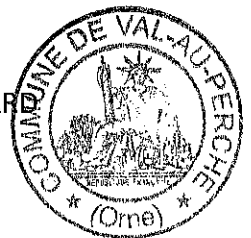
- M. le Maire de VAL-AU-PERCHE,
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bellême.

sont chargés chacun en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution

Fait à Val-au-Perche, le 13 avril 2026,

Le Maire,

Sébastien THIROUARD



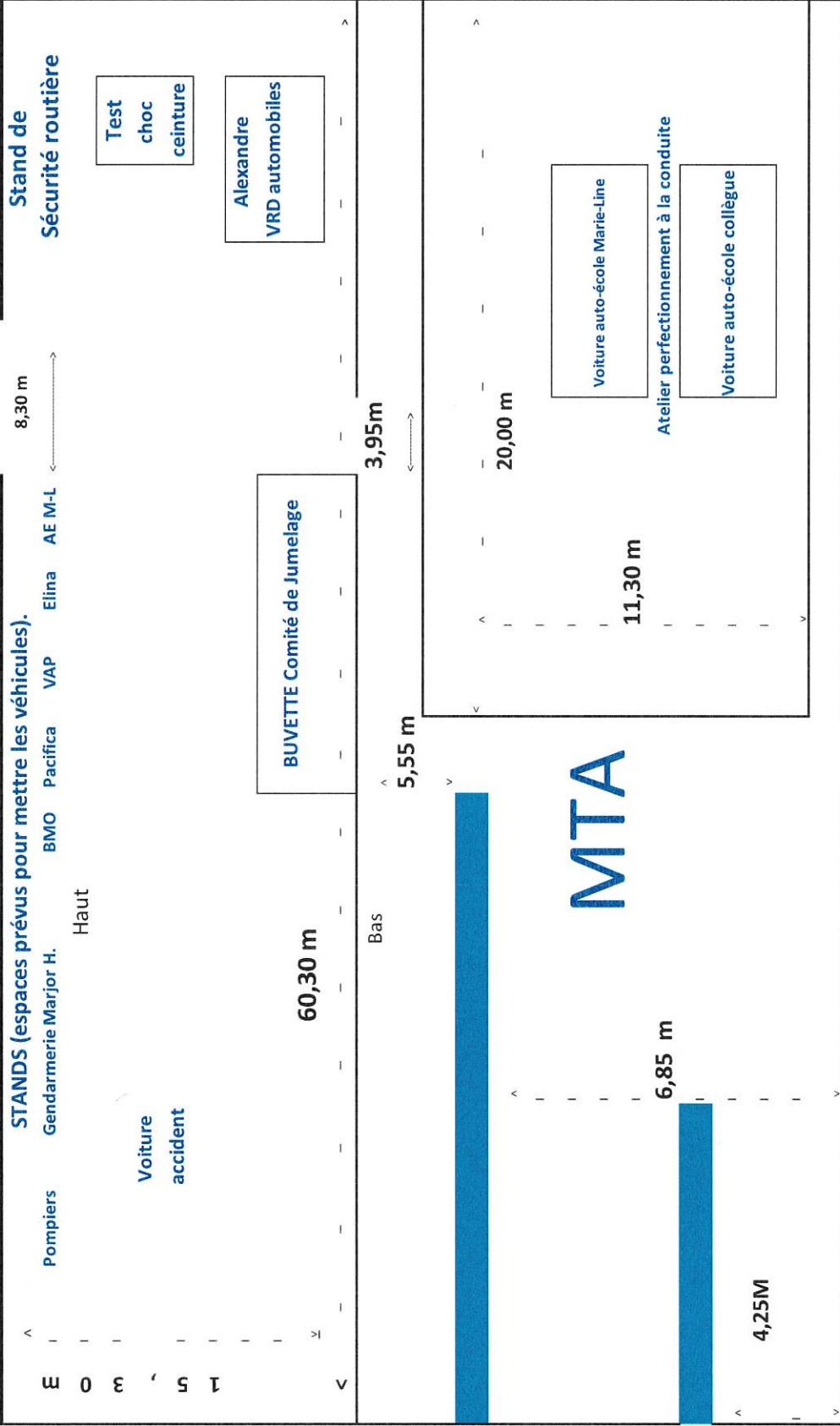
Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 13/04/2026

**Plan Place des Teilleuls**



Paris église association  
 APE France Handicap parcours (partenaires roulant)

PIZZA KING ?

marchés →

marchés →



## Organisation de la demi-journée sécurité routière

Acteur	Activité	Matériel nécessaire
<b>Pompiers</b>	- Simulation d'accident avec explications du comportement à adopter en approche, - Gestes qui sauvent, - Présentation des véhicules et des missions du SDIS,	1 table, 2 chaises, 1 stand Voiture à désincarcarer, une personne pour accident, sono, barrières, scoot.
<b>Brigade Motorisée</b>	- Présentation des motos, du cinémomètre et/ou de l'éthylomètre	1 table, 2 chaises, 1 stand, accès à l'électricité
<b>Pacifica</b>	- Comment remplir un constat et les questions liées aux assurances,	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Gendarmerie Nationale</b>	- Présentation du véhicule et sensibilisation aux sanctions liées à l'alcool, aux stupéfiants, à la vitesse, à l'usage du téléphone	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Major Hillion (gendarmerie)</b>	- Sensibilisation liée aux stupéfiants	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Alexandre Travers VRD Automobiles</b>	- Changement d'une roue et points de contrôles avant les longs trajets.	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Sécurité Routière</b>	- Test au choc (Appareil) - Stand informations	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Elina Lahari</b>	- Sensibilisation alcool (parcours, lunettes...)	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>Auto-école Marie-Line</b>	- Perfectionnement en voiture, - Séries de code de 10 à 20 questions, - Vente de T-shirt, - Renseignements liés aux formations dispensées	1 table, 2 chaises, 1 stand, 1 écran de projection, 1 vidéoprojecteur, des bancs ou des chaises, accès électrique
<b>APF France Handicap</b>	- Plateau de sensibilisation - Témoignages	1 table, 2 chaises, 1 stand, accès électrique
<b>Municipalité de VAP</b>	- Présentation des actions et travaux mis en place pour la sécurité routière.	1 table, 2 chaises, 1 stand
<b>MTA</b>	- Présentation des angles morts sur les poids lourds.	1 table, 2 chaises, 1 stand, cônes de Lubeck, vélo, moto
<b>Comité de Jumelage</b>	- Buvette	Barnum 3x3, 4 tables, 4 bancs, Percolateur, demande accès électrique, enrouleur, emprunts 300 Gobelets